Comité Social d'Administration Local

DI Bretagne et Pays-de-la-Loire

6 mai 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Aujourd'hui se tient la « traditionnelle » instance locale où les bilans en termes effectifs, performance et fonctions supports, nous sont présentés. Ces chiffres permettent d'obtenir une étude argumentée de l'activité douanière de notre DI pour l'année 2024.

Cependant, pour cette année, nous observons des changements. Cela concerne principalement le document transmis concernant l'évolution des effectifs de la DI. En effet, il est différent des autres années. Il n'y a plus les tableaux des évolutions d'effectifs de références par résidence entre année N et N+1 ou le suivi des effectifs réels par direction et par branche. En fait, nous avons surtout le document de la DG concernant le GT du 7 avril 2025 concernant « l'évolution pluriannuelle des emplois et des effectifs de la douane ».

Cette année, un changement majeur est opéré dans le référentiel à utiliser. A présent on ne doit plus raisonner sur les effectifs de référence (ER) mais sur les effectifs physiques (EP).

Cette nouvelle méthode, présentée sous le signe d'une meilleure efficacité sur la planification des besoins en effectifs d'une DI, nous interroge.

En effet, en 2024, pour notre DI, les effectifs de référence étaient de 627 ER. Or pour 2025 on oublie le terme ER car à présent il faut parler en EP et là nous constatons que la situation prévisionnelle des effectifs physiques en 2025 de la DI se calcule sur une fourchette entre 623 et 630 EP mais en intégrant les paris-spéciaux, venus sur la DI durant l'année. Autant nous pouvons comprendre l'utilisation du référentiel effectif physique avec les agents implantés dans la DI, autant nous sommes très réservés sur l'utilisation des effectifs paris-spé pour atténuer les fluctuations d'effectifs sur une année.

De fait, les arrivées de Paris-spé sont parfois aléatoires, liées aux besoins des autres DI. Pour la CFDT, les Paris-spé représentent une richesse RH en douane pour aider les collègues lors de pics d'activités ou carence en mutation. Or pour 2025, nous savons que la DG gèle le recrutement des Paris-spé ? Quelle volonté de la DG derrière cette stratégie ? Monsieur le Président, êtes-vous certain que vous pourrez toujours compter sur les effectifs Paris-spé pour combler les sorties et arrivées des agents sur une année dans votre DI ?

Ce besoin de l'agent Paris-spé illustre à lui seul, la tension qui existe depuis des années sur les effectifs douaniers. Pour rappel, en 5 ans la Douane a perdu 724 emplois entre 2019 et 2024.

Vous allez peut-être nous répondre que les effectifs se sont ajustés suite à la perte de nos missions fiscales, aux gains de productivité grâce à l'utilisation d'outils informatiques et de détections performants…. Mais il ne faut pas oublier que durant ces 5 ans, la douane a également reçu de nouvelles missions qui concernent énormément notre DI : BREXIT, contrôle des denrées alimentaires, montée en puissance des PPF , préparer l'arrivée d'EES, l'arrivée du SMBI, soutenir les services supports (RH, PLI, MASSE, TSI, PAE et POC) saturés et parfois en difficulté sur leurs effectifs.

Malgré ce constat négatif sur nos effectifs, nous observons qu'une fois de plus les résultats sur la performance de notre DI sont excellents pour 2024, puisque les huit indicateurs retenus sont tous atteints. Nous saluons ici l'engagement professionnel de tous nos collègues, chacun a contribué à ces très bons résultats.

Ce professionnalisme de nos collègues est cependant mis à rude épreuve au fil des années : restructurations, nouvelles missions et applications, complexité réglementaire… tout ça avec des effectifs en diminution, des locaux pas toujours adaptés et sécurisés au regard de nos missions… alors oui les agents des douanes sont performants et méritants mais attention de ne pas trop tirer sur la corde… elle pourrait rompre… Ce mal être des douaniers, recensé dans différents outils tel que les DUERPs, observatoire interne, est connu par tous. La DG ne peut pas être aveugle sur ce constat. Il est urgent d'agir et de revenir à une gestion RH fondée sur les besoins réels du terrain.

Nantes, le mardi 6 mai 2025

Les élu.e.s CFDT Douane au CSAL DI Bretagne et Pays-de-la-Loire